

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N° 751 DU 14 FÉVRIER 2013

1801/2013 : 212^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA CITATION DE LA SEMAINE

« Si tu as deux pains, vends-en un pour t'acheter des fleurs car ton âme a autant besoin de beauté que ton corps de nourriture. »

Proverbe Bouddhiste

ANNÉE 2013

ANNÉE SÉNÉGAL

FRANCE :

CROISSANCE ZÉRO

EN 2012

GILLOT ET LE GURS

CRITIQUENT

LES SOCIALISTES SUR

LA RÉFORME POLITIQUE

À LA UNE

ET QUE DEVIENT LA GUADELOUPE ?

Nous connaissons désormais le niveau de la croissance en France au quatrième trimestre et savons donc que la fin 2012 s'est terminée sur une récession (-0,3%). Tous les experts dissèquent les chiffres publiés par l'Insee, qui montrent que l'année dernière, la croissance a été de zéro. On peut ausculter chaque moteur, ceux qui ont cassé, ceux qui ont tenu. On sait également que le gouvernement a officiellement indiqué qu'il ne respecterait pas l'objectif d'un déficit public égal à 3% du PIB cette année, lequel aveu est inédit si tôt dans l'année et illustre que la France n'est pas crédible. A la fin 2012, la France n'avait toujours pas retrouvé le niveau d'activité du début de l'avant-crise. Cinq ans n'ont pas effacé la crise. C'est totalement inédit depuis 1945. Le point haut de la conjoncture, c'était début 2008. Eh bien, si ce point est un indice 100, le niveau d'activité, fin décembre, était de 98,88. Que s'est-il passé ? La grosse dépression de 2009, la remontée de 2010 grâce à une politique de soutien budgétaire énorme, puis, à nouveau, le calme plat depuis. Sur le plan économique, quelque chose saute aux yeux : cinq ans pour rien, cinq ans de croissance zéro en moyenne, cela n'était pas arrivé depuis trois générations et demi. La vraie question, à laquelle malheureusement on n'a pas de réponse, est : cette panne, est-ce un trou d'air plus long que les autres ? Ou est-ce un changement profond ? Autrement dit, après la crise financière, la convalescence est lente mais le malade remarchera-t-il comme avant ? Ou il y a quelque chose de cassé et de toute façon il faut s'habituer à une croissance nulle ou presque ? Les deux thèses existent. Côté gris clair, on voit que les Etats-Unis repartent. C'est presque un miracle et cela a été long ; il a fallu la planche à billets, des déficits abyssaux ; côté gris foncé, on constate en France une panne de productivité des entreprises et du secteur public inquiétante. La production industrielle, elle, n'est pas au même niveau qu'en 2008, mais 16% en dessous. La conclusion ? Le plus probable est que la crise, en France, est structurelle et qu'il ne sert pas à grand-

chose de guetter le retour de la croissance comme Ariane.

La Guadeloupe dont les élites conservatrices de gauche et de droite et notamment les socialistes actuellement au pouvoir ont fait de l'économie française le moteur du développement de notre pays ont du moue à se faire. Nous ne produisons rien après des années de croissance française et nous sommes contraints de faire face à la nouvelle situation sans ressources propres .Voilà la conséquence fondamentale de l'absence de pouvoir et de la peur de la responsabilité.



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LE GURS SE FÂCHE

Le président Guy Losbar « appelle les élus à dépasser les clivages partisans, à se rassembler pour rendre possible la consultation et donc l'expression des Guadeloupéens sur leur avenir institutionnel». « Suite à la décision de l'Assemblée régionale de remettre en cause en février les résolutions que ses élus venaient de voter en Congrès le 27 décembre,

- DÉPLORE ce revirement qui démontre une nouvelle fois les risques de confusion nés de la coexistence de 2 collectivités sur le même territoire

- RÉAFFIRME, à l'heure où le Gouvernement a annoncé pour 2015 une ère de récession pour les collectivités, l'urgente nécessité de parvenir, grâce à l'émergence d'une collectivité unique dans le cadre de l'article 73 de la Constitution, à une harmonisation, une

rationalisation, et une meilleure cohérence des décisions et des politiques publiques

- DEMANDE que le travail entamé à l'occasion du Congrès du 27 décembre 2012, en listant les blocs de compétences dont le transfert sera en partie ou en totalité demandé au Gouvernement, soit poursuivi lors du prochain Congrès du 15 mars

- APPELLE solennellement l'ensemble des élus de la Guadeloupe à dépasser les clivages partisans et à se rassembler pour rendre possible, dans les meilleurs délais, la consultation et donc l'expression des Guadeloupéens sur leur avenir institutionnel ».

LE DERNIER RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES FRANÇAISE

"Priorité absolue" aux économies : la Cour des comptes a décerné ce mardi 12 février ses désormais traditionnels avertissements sur la mauvaise gestion de l'argent public, appelant le gouvernement à maîtriser strictement les dépenses... même si elle juge en réalité hors d'atteinte l'objectif d'un déficit à 3% du PIB en 2013. En présentant son rapport public annuel à la presse, le premier président de la Cour, Didier Migaud, l'a en effet clairement constaté : "L'objectif de déficit effectif de 3%", pourtant pris par la France auprès de ses partenaires européens, "n'a que peu de chances d'être atteint, en raison notamment d'un niveau de croissance vraisemblablement inférieur aux prévisions", qui sont "trop optimistes". Le président François Hollande a aussitôt affirmé qu'un ajustement de la prévision de croissance de 0,8% pour 2013 interviendrait "dans les prochains jours si nécessaire". Dans sa réponse écrite à la juridiction financière, Bercy "maintient" néanmoins "ses objectifs de finances publiques". Au lieu d'appeler l'exécutif à respecter coûte que coûte l'engagement des 3%, la Cour a préféré insister sur la réduction du déficit "structurel", c'est-à-dire hors aléas de la conjoncture. Or, cet effort structurel "sans précédent" - qui

représente 38 milliards d'euros de hausses d'impôts et économies en 2013 – peut, lui, être réalisé, estiment les magistrats financiers. A condition de faire de nouvelles économies, jugées "indispensables" pour cette année. De manière générale, après les hausses d'impôts décidées par la droite puis la gauche, "la priorité absolue" doit être donnée aux économies de dépenses, affirme la Cour, qui exhorte le gouvernement à engager "sans tarder" les "réformes nécessaires dans l'ensemble des administrations publiques" : l'Etat et ses opérateurs, les entreprises qu'il contrôle, la sécurité sociale... et les collectivités territoriales. Le volumineux rapport de la Cour comptabilise trois tomes et pas moins de 600 pages, articulées autour de 45 thèmes ; traque une fois de plus gaspillages et "ciblages défectueux" dans les aides et politiques publiques. "Le rapport entend convaincre les citoyens comme les pouvoirs publics que faire mieux avec moins est possible", a résumé Didier Migaud. Un exemple flagrant cité par le premier président concerne les aides publiques versées aux buralistes depuis 2004 pour compenser l'augmentation du prix du tabac : "La rémunération moyenne des buralistes a progressé fortement et les aides ont entraîné des effets d'aubaine massifs", a-t-il regretté. De même, selon la Cour, la réforme du médecin traitant a manqué sa cible et privilégié les spécialistes. Si tous les échelons publics sont visés, les magistrats s'attardent cette année sur la situation financière dégradée des départements (voir notre article consacré à ce volet du rapport) et jettent un regard critique sur le rôle selon elle pas toujours justifié ni rationnel des collectivités territoriales en tant que financeurs publics... Ainsi, par exemple, la participation financière des collectivités à la ligne grande vitesse Est a donné lieu à "des contreparties douteuses", estime la rue Cambon, qui recommande par ailleurs d'engager la responsabilité des maires devant la Cour de discipline budgétaire et financière afin de lutter contre tout dysfonctionnement flagrant de gestion (voir encadré ci-dessous). Autre exemple : le rapport critique vertement les communes de Corbeil-Essonnes et Evry qui ont construit deux stations d'épuration des eaux usées contiguës faute de s'entendre. Il se penche par ailleurs sur la fonction immobilière

des collectivités, considérant qu'"une meilleure connaissance de leur patrimoine, et une gestion plus active et plus professionnelle de celui-ci permettraient de réaliser de significatives économies". De même, "une attention particulière doit entourer les projets d'investissement touristiques, sportifs et culturels", a déclaré Didier Migaud, citant le cas désormais célèbre du complexe Cap'Découverte dans le Tarn. Le premier président a fait état de la "croissance soutenue" des dépenses publiques locales depuis 2002. "En euros constants et hors transferts de compétences, elles ont augmenté entre 2002 et 2011 de 16 milliards d'euros pour le bloc communal, de 13 milliards d'euros pour les départements et de 7 milliards d'euros pour les régions", a-t-il détaillé. Ceci pour insister une fois de plus sur la "pleine participation du secteur local aux efforts de maîtrise de la dépense" – des propos qui prennent un relief particulier le jour où le gouvernement vient d'annoncer une baisse accrue des dotations de l'Etat aux collectivités pour 2014 et 2015.

ENGAGER LA RESPONSABILITÉ DES MAIRES

Les "graves manquements" dans la gestion budgétaire de certaines collectivités locales ont amené la Cour des comptes à recommander dans son rapport annuel d'engager la responsabilité des maires devant la Cour de discipline budgétaire et financière. Les maires ne sont soumis qu'exceptionnellement à la Cour de discipline budgétaire et financière, chargée de réprimer les infractions commises en matière de finances publiques. La Cour des comptes recommande désormais leur responsabilité en cas de "manquement grave dans l'exécution d'une procédure de redressement budgétaire". Déjà évoquée en 2007, la "situation fragile" de Bussy-Saint-Georges est étudiée par la Cour, qui met en évidence la "gestion toujours aussi peu rigoureuse" de cette ville nouvelle de 22.000 habitants, marquée par "de graves manquements aux règles budgétaires et comptables" et "une absence de maîtrise des dépenses". Elle pointe également la volonté du maire de contourner les avis budgétaires rendus par la chambre régionale des comptes d'Ile-

de-France, qui a pourtant été "appelée à formuler régulièrement des propositions de redressement budgétaire". "La Chambre occulte tout à fait ce qui caractérise en premier lieu Bussy-Saint-Georges : son explosion démographique", explique le maire dans sa réponse publiée en annexe, la ville étant passée selon l'Insee de 1.500 à 22.000 habitants entre 1990 et 2009. "Dans un premier temps, le conseil municipal adopte les mesures de rétablissement proposées (...) Mais souvent, il vote dans un second temps des décisions modificatives qui rétablissent les inscriptions budgétaires d'origine", explique la Cour. Sa recommandation, qui nécessiterait la modification du Code général des collectivités territoriales, est destinée à "faire obstacle" à cette pratique.

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ

LA ZONE EURO S' ENFONCE DANS LA RÉCESSION

La situation s'aggrave pour la zone euro qui s'est enfoncée dans la récession fin 2012 et a vu ses principales économies plonger, ce qui risque de compliquer la tâche des états membres pour respecter leurs engagements budgétaires et de raviver le débat sur le niveau de l'euro. Le Produit intérieur brut de la zone euro a reculé de 0,6% au quatrième trimestre 2012, a indiqué jeudi l'office européen des statistiques, Eurostat. C'est pire qu'attendu: les analystes tablaient sur une baisse de 0,4%, même si cela semblait trop optimiste au regard des chiffres de croissance allemand (-0,6%) et français (-0,3%) publiés aussi jeudi matin. L'économie allemande s'est davantage contractée qu'attendu au dernier trimestre de 2012, en raison du recul des exportations, tandis que l'économie française est restée morose, confirmant son décrochage. Dans le reste de la zone euro, la situation n'est guère reluisante quand elle n'est pas catastrophique: les Pays-Bas sont entrés en récession au quatrième trimestre avec un PIB en baisse de 0,2%, l'économie italienne s'est contractée plus que prévu (-0,9%), l'activité au Portugal a dévissé de 1,8%, tandis qu'en Grèce --le pays le plus violemment touché par la crise-- le

PIB a chuté de 6%. "Ces chiffres sont déjà datés et des indicateurs d'activité ont montré des signes d'amélioration début 2013", relativise Jonathan Loynes, de Capital Economics. "Mais ils ne sont pas pour l'instant suffisamment forts pour envisager une sortie de récession", prévient-il. La situation peut vite déraiser, met en garde Peter Vanden Houte d'ING, citant la situation politique en Espagne et en Italie, où des élections sont prévues en février, ainsi que la difficile mise en place d'un sauvetage pour Chypre. Pour des prévisionnistes de la BCE, les chiffres publiés jeudi laissent penser que la croissance en zone euro sera nulle en 2013 et plus mauvaise qu'attendue en 2014, avec une hausse du PIB de 1,1% contre 1,3% attendu jusqu'ici. Si aucun détail n'a été donné par Eurostat sur les composants du PIB du quatrième trimestre, la faiblesse de la consommation et un commerce extérieur à la peine semblent en cause. "Sachant que la demande intérieure risque de rester faible dans la zone euro, toute reprise dépendra du commerce extérieur", souligne M. Vanden Houte. "D'où l'importance de ne pas avoir une devise trop forte", précise l'économiste alors qu'un débat sur "l'euro fort" agite la zone depuis plusieurs jours, à la demande de la France qui craint que le niveau de la monnaie commune ne pèse sur ses exportations et pénalise ses efforts de compétitivité. Cette question sera abordée vendredi et samedi au G20 à Moscou, même si Paris est relativement isolé sur ce dossier. Autre problème: la dégradation de l'activité dans les pays de la zone euro rend quasiment impossible le respect des engagements budgétaires. Deuxième économie de la zone, la France a reconnu mercredi qu'elle n'atteindrait pas cette année l'objectif d'un déficit public de 3% du PIB, mais serait un peu au-delà. Un dépassement qui peut théoriquement être sanctionné par Bruxelles, mais la Commission européenne a montré dès mercredi des signes de souplesse. Dans une lettre adressée aux ministres des Finances de l'UE, le commissaire européen aux Affaires économiques, Olli Rehn, a rappelé qu'un délai pouvait être accordé à un pays pour corriger son déficit excessif en cas de détérioration de la croissance. "A condition qu'il ait fourni comme convenu les efforts budgétaires demandés", a-t-il cependant ajouté. L'exécutif européen ne

prendra pas de décision dans l'immédiat car il attend la publication le 22 février de ses nouvelles prévisions économiques.

NOUVEAUX TRAITEMENTS POUR LA MALADIE DE PARKINSON

Maladie neurologique progressive et dégénérative, la maladie de Parkinson se caractérise par des symptômes moteurs comme la lenteur, la difficulté de mouvement, les tremblements, un équilibre incertain et la rigidité. Elle résulte de la dégénérescence de cellules nerveuses qui fabriquent la dopamine, un neurotransmetteur indispensable pour le contrôle des mouvements et la coordination du corps. En France, 150 000 personnes sont touchées par la maladie, et on compte 6 000 à 9 000 nouveaux cas par an. L'incidence augmente avec l'âge. Le traitement de référence repose sur des médicaments antiparkinsoniens pris oralement (lévodopa, agonistes de la dopamine...) qui vont accroître la quantité de dopamine dans le cerveau et stimuler les régions du cerveau sur lesquelles la dopamine a un effet. Au-début de la maladie, les patients traités voient leurs symptômes disparaître, on parle de "lune de miel". Mais cette période ne dure pas : après 4 à 6 ans, une période intermédiaire se caractérise par la résurgence des troubles moteurs et/ou des dyskinésies (mouvements anormaux) qui traduit une fluctuation de l'effet bénéfique des traitements. C'est durant cette période que d'autres traitements peuvent être envisagés comme la stimulation cérébrale profonde. On estime que 400 à 500 patients en bénéficient chaque année. C'est au début des années 1990 que l'équipe des Pr Benabid et Pollak du CHU de Grenoble modifie voire supprime les tremblements des patients parkinsoniens. "La neurostimulation imite les effets de la levodopa mais en mode continu, en évitant donc les fluctuations liées à la prise de médicaments. Cela permet d'alléger le traitement médicamenteux et de réduire les mouvements anormaux" précise le Pr Michael Schüpbach, neurologue à l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (Hôpital Pitié-Salpêtrière) à Paris. Attention, cette technique n'améliore que les troubles liés aux déficits en dopamine (dans les stades très avancés, d'autres symptômes neurologiques apparaissent comme

des démences, des psychoses, des troubles de la déglutition, de continence urinaire...). Ne convenant pas à tous les patients, cette technique est aujourd'hui indiquée durant la période intermédiaire à un stade avancé - en "dernier recours" - lorsque les patients sont très handicapés avec des mouvements incontrôlés et souffrant de la maladie depuis plus de 12 à 15 ans. Mais aujourd'hui, la publication de l'étude EARLYSTIM suggère que la stimulation cérébrale profonde pourrait être envisagée à un stade plus précoce de la maladie, entre 4 et 10 ans après le début de l'affection. Publiée dans le prestigieux New England Journal of Medicine, l'étude a inclus 251 patients de moins de 60 ans souffrant de la maladie de Parkinson depuis en moyenne 7 ans, avec des troubles moteurs depuis près d'un an et demi. Tous étaient sous traitement depuis environ 6 ans en moyenne. Ces patients ont été divisés en deux groupes : les premiers uniquement traités par des médicaments, les seconds traités par stimulation cérébrale profonde et médicaments. Après deux ans de suivi, les médecins ont constaté chez les patients opérés une amélioration de la qualité de vie de 26 % (-1 % chez les patients sous médicaments), des capacités motrices de 53 % (versus +4 %), de l'activité quotidienne de 30 % (versus -12 %), ainsi qu'un moindre recours aux médicaments, un nombre moins important de mouvements anormaux... D'autres aspects comme l'humeur, l'adaptation psychosociale sont également améliorés chez ces patients. Globalement, les effets secondaires sont aussi nombreux dans les deux groupes. "Quand les complications motrices surviennent, les résultats de la stimulation cérébrale profonde sont meilleurs que le traitement médicamenteux", conclut le Pr Michael Schüpbach. Ces résultats devraient amener l'assurance maladie à revoir les conditions de remboursement de cette technique pour l'élargir à des phases plus précoces pour des patients plus jeunes. Mais dans quel délai ? Restant très prudents, les responsables de l'étude ne plaident pas pour un élargissement massif de cette pratique. D'une part, les critères d'inclusion stricts restent d'actualité (uniquement des troubles liés au déficit en dopamine, pas de contre-indications médicales à la chirurgie, pas de dépression majeure...) et les résultats de

cette étude portent sur les patients de moins de 60 ans (d'autres travaux devront démontrer si les mêmes bénéfices sont obtenus chez des patients plus âgés) ; d'autre part, cette prise en charge doit être faite par une équipe spécialisée. En France, 24 centres de référence peuvent la pratiquer. Et la liste des patients en attente est déjà longue... Comment faire face demain aux futurs candidats plus jeunes à cette chirurgie ? Combien seront-ils ? Quels critères prioritaires de sélection seront mis en place ?... Autant de questions aujourd'hui sans réponse.

FRANCE : CROISSANCE ZÉRO EN 2012

Croissance zéro l'an dernier: c'est le constat dressé jeudi par l'Institut national de la statistique et des études économiques. Après avoir révisé à 0,1% (au lieu de 0,2%) fin décembre le chiffre du troisième trimestre, l'Insee a cette fois revu à la baisse celui du premier trimestre (-0,1%). Et selon lui, le produit intérieur brut s'est contracté de 0,3% les trois derniers mois de l'année par rapport à l'été. Concrètement, la France aura donc connu en 2012 trois trimestres d'évolution en dents de scie de son PIB, flirtant même avec la définition technique de la récession (deux trimestres consécutifs de baisse) dans la première moitié de l'année. Certains économistes envisagent une nouvelle contraction du PIB début 2013, mais ni l'Insee ni la Banque de France ne la prévoient. La consommation des ménages a résisté au quatrième trimestre (+0,2% après 0,3% au troisième), de même que le solde commercial (+0,1% après 0,3%). "A l'inverse, les variations de stocks des entreprises continuent de peser négativement sur l'évolution du PIB" (-0,4% après -0,3%), estime l'Insee. Alors que la croissance française avait atteint 1,7% en 2011, elle s'est donc effondrée en 2012, présageant un démarrage difficile cette année. Le ministre de l'Economie Pierre Moscovici a confirmé jeudi que l'objectif du gouvernement 0,8% de croissance en 2013 serait "repensé". "La situation économique n'est pas bonne, ce sont des chiffres préoccupants, des chiffres négatifs", a-t-il convenu sur France 2, en rappelant néanmoins que c'était le cas "dans l'ensemble de l'Europe". L'économie

française n'est en effet pas la seule à avoir souffert en 2012. L'Allemagne a publié jeudi de mauvais résultats au quatrième trimestre avec une contraction de 0,6% de son PIB. La croissance annuelle de la première économie européenne est de 0,7% alors qu'elle était de 3% en 2011.

RSI : UNE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE UNIQUE

Les artisans et commerçants et les retraités de Guadeloupe sont régis, depuis le 1er janvier, par le nouveau régime de retraite complémentaire unifié du RSI. Après en avoir arrêté le principe à l'automne 2010, les modalités du nouveau régime de retraite complémentaire unifié du Régime social des indépendants (RSI) ont été précisées par une circulaire, le 17 janvier. Outre l'harmonisation du taux de cotisation (7 % sur la tranche A), une cotisation supplémentaire de 1 % a été créée sur une nouvelle tranche B, pour les rémunérations supérieures à un plafond de Sécurité sociale (PSS), soit 3 086 € par mois en 2013. Toutefois, « ce seuil ne sera pas indexé sur l'évolution du PSS, la rémunération des artisans et commerçants ne progressant pas aussi vite », indique Mélanie Glénat, directrice adjointe des études du RSI. En matière de réversion, les conditions d'accès au droit ont été alignées sur celles du régime de base, soit à partir de 55 ans, tandis que le plafond de ressources s'élève à deux PSS « de façon à exclure le moins de veufs possibles », ajoute-t-elle. Afin de garantir l'« autonomie financière réelle » de ce régime, les administrateurs du RSI se sont dotés de plusieurs critères de pilotage. 1/Comme horizon, ils ont retenu la date d'extinction des réserves au-delà de l'espérance de vie des nouveaux retraités (soit entre 2042 et 2043), sachant que près de 12 Mds€ de réserves assurent la pérennité du nouveau régime jusqu'autour de 2050 et qu'un « bilan d'entrée du régime » sera réalisé « à la fin premier semestre », puis actualisé « tous les trois ans ». 2/Le taux de rendement (6,8 %) du régime pour les nouveaux cotisants a été fixé de façon à garantir le paiement de leurs pensions sans « promesse excessive », explique encore Mélanie Glénat. Les administrateurs vont maintenant s'attaquer à

l'harmonisation des régimes invalidité et décès du régime, dont le principe a été validé en juillet 2012. Avec l'objectif d'une mise en œuvre effective au 1er janvier 2015.

LA RÉDACTION



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

L'ERE DU GO

Le Forum économique mondial qui se tient chaque année à Davos a perdu un peu de son panache. Avant la dégringolade de 2008, les capitaines de la finance et de l'industrie pouvaient clamer les vertus de la mondialisation, de la technologie et de la libéralisation des services financiers supposés ouvrir une ère de croissance sans fin. Ce serait au bénéfice de tous, à condition de faire "le bon choix". Nous n'en sommes plus là, mais Davos reste un bon endroit pour capter l'air du temps. Il va sans dire que les pays émergents et les pays en développement ne considèrent plus les pays avancés de la même manière. La réflexion d'un dirigeant d'une compagnie minière d'un pays en développement traduit bien ce changement. En réponse à un expert en développement qui déplorait que traités commerciaux inéquitables et promesses non tenues en matière d'aide aient sapé l'autorité morale des pays développés, il a rétorqué : "L'Occident n'a jamais eu une quelconque autorité morale". Pour les responsables, le colonialisme, l'esclavage, le fractionnement de l'Afrique en petits pays et un long passé d'exploitation des ressources ne relèvent peut-être que d'un passé lointain, mais il n'en est pas de même pour les victimes. Il y a au moins un sujet qui a rassemblé les dirigeants réunis à Davos, c'est celui des inégalités économiques. Le changement de thème par rapport à il y a seulement un an est spectaculaire : l'idée que ce qui est bon pour les riches finit par profiter aux pauvres n'a même pas été mentionnée, et celle selon laquelle il y a une forte corrélation entre la contribution d'un individu à la société et les revenus qu'il en tire n'a eu que quelques rares défenseurs. La prise de conscience que l'Amérique n'est pas la terre de

l'égalité des chances qu'elle a longtemps prétendue être est aussi troublante pour les étrangers que pour les Américains eux-mêmes, tandis que l'inégalité des chances au niveau mondial est encore plus grande : en Afrique la société où les parents investissent quelques centaines de dollars pour développer le capital humain d'un enfant, alors que cette somme se chiffre à plus d'un demi-million de dollars aux USA. Le discours de Christine Lagarde, la dirigeante du FMI, a été un moment clé de la rencontre. Elle a souligné les changements profonds au sein de son institution, au moins au sommet de la pyramide : une véritable préoccupation pour le droit des femmes, l'accent mis à nouveau sur le lien entre inégalité et instabilité et la reconnaissance du rôle capital de la négociation collective et d'un salaire minimum dans la réduction des inégalités. Si seulement les programmes du FMI en Grèce et ailleurs reflétaient réellement ce discours ! L'Associated Press a organisé une session révélatrice sur la technologie et l'emploi : un pays, notamment dans le monde développé, peut-il créer des emplois (notamment des emplois bien payés) quand la technologie moderne remplace les travailleurs par des robots et des machines pour toutes les tâches qui peuvent être automatisées ? Dans l'ensemble depuis le début de ce siècle, en Europe et aux USA le secteur privé est incapable de créer en nombre des emplois correctement rémunérés. Même en Chine et dans d'autres pays dont le secteur manufacturier est en croissance, c'est essentiellement l'augmentation de la productivité - souvent liée au remplacement des travailleurs par des processus automatisés - qui est à l'origine de l'augmentation de la production. Les premières victimes en sont les jeunes qui voient leurs perspectives d'avenir compromises par de longues périodes de chômage. La majorité des participants du Forum de Davos ont surtout célébré la survie de l'euro. Le sentiment dominant était l'autosatisfaction, voire l'optimisme. La stratégie de Draghi, le "Draghi put" - la promesse que la BCE, avec tous les fonds dont elle dispose, pourrait et ferait tout ce qui est nécessaire pour sauver l'euro et secourir tous les pays en crise - a semblé efficace, au moins durant un temps. Le calme temporaire que cela a engendré est venu au renfort des propos de ceux qui disaient qu'il fallait en priorité rétablir la confiance. L'idée était que la promesse de Draghi rétablirait la confiance sans déboursier un sous, car elle n'aurait jamais à être mise à exécution. Des voix se sont élevées pour rappeler que les contradictions fondamentales n'étaient pas résolues et que la survie à long terme de l'euro impliquait l'existence d'une union budgétaire et bancaire, ce qui suppose une union politique que la plupart des Européens sont prêts à accepter. Mais beaucoup de ce qui a été dit à Davos, tant lors des réunions qu'en aparté, traduisait un profond manque de solidarité. Un haut responsable d'un pays scandinave n'a pas cillé quand son voisin de table a rappelé que nombre d'Espagnols font maintenant les

poubelles pour se nourrir. "Ils auraient dû réformer plus tôt", rétorqua-t-il, tout en ingurgitant son steak. Les prévisions de croissance du FMI publiées lors du Forum de Davos mettent en évidence le découplage croissant du monde : cette année la croissance du PIB dans les pays industriels avancés devrait être de 1,4%, contre au moins 5,5% dans les pays en développement. Les dirigeants occidentaux ont insisté sur la croissance et l'emploi sans proposer des mesures efficaces pour y parvenir. Les Européens ont martelé la nécessité de l'austérité en se félicitant des progrès accomplis et ont réaffirmé leur volonté de poursuivre la route qui a plongé toute l'Europe dans la récession (une récession à triple creux pour le Royaume-Uni). La note la plus optimiste est venue des pays émergents : ceux qui réussissent le mieux sont parvenus à gérer la mondialisation pour maintenir leur croissance malgré les échecs de l'Occident - bien que la mondialisation expose au risque d'une nouvelle interdépendance et que les erreurs économiques des USA et de l'Europe auraient pu faire sombrer l'économie des pays en développement. Les USA étant paralysés politiquement par l'agitation puérile des républicains et l'attention de l'Europe étant absorbée par la survie de l'euro en raison de son défaut de conception, le manque de leadership mondial a été souvent souligné à Davos. Au cours des 25 dernières années, nous sommes passés d'un monde dominé par deux superpuissances à un monde où il n'en existait plus qu'une, et maintenant à un monde multipolaire dépourvu de leadership. Nous pouvons discuter du G7, du G8 et du G20, mais il faudrait évoquer le G0 ! Nous devons apprendre comment vivre et prospérer dans l'ère nouvelle qui s'ouvre.

Traduit de l'anglais par Patrice Horovitz
Joseph Stiglitz est prix Nobel d'économie et professeur à l'université de Columbia à New-York.
Joseph E. Stiglitz

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

HAÏTI : LE PROCESSUS ÉLECTORAL EN PANNE ?

Un accord du 24 décembre, réalisé sous l'égide de la Plate forme « Religions pour la Paix Haïti » vise à organiser les prochaines élections sénatoriales et locales . Il comprend les dispositions ci après:

Article 1- Il sera formé un organe chargé de gérer provisoirement le Conseil électoral Permanent en vue d'organiser les prochaines élections.

Article 2- Sa dénomination est : Collège Transitoire du Conseil électoral Permanent. Il est composé de neuf membres dont trois (3) sont désignés par le Pouvoir Législatif, trois (3) par le Pouvoir Exécutif et trois (3) par le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire.

Article 3- Le mandat du Collège Transitoire du Conseil électoral Permanent prend fin à la proclamation des résultats définitifs des prochaines élections.

Article

4- Dans le cadre de cet accord, le Pouvoir Exécutif, si les circonstances l'exigent, pourra obtenir le retrait d'un ou de la totalité de ses représentants déjà désignés et installés au Conseil électoral Permanent.

Article 5- La Plate forme Religions pour la Paix Haïti conduira, avec le concours des Pouvoirs Exécutif et Législatif, les pourparlers nécessaires devant permettre au Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire de résoudre le problème lié à la désignation de ses représentants au sein de l'institution électorale.

Article 6- Le Pouvoir Législatif s'engage, une fois l'accord signé, à tenir l'Assemblée Nationale extraordinaire restée pendante, aux fins d'entamer le processus de désignation de ses représentants au Collège Transitoire selon la procédure adoptée par le Parlement.

Article 7- Il sera maintenu entre les parties un dialogue permanent en vue de s'assurer du suivi dudit protocole qui prend effet dès sa signature et engage la responsabilité des parties.

Fait et signé de bonne foi ce vingt-quatre (24) décembre deux mille douze en triple original. Pour le Parlement: Sénateur Jean William Jeanty, Sénateur Jocelerme Privert, Sénateur François Lucas Sainvil, Député Vikens Derilus, Député Guerda Bellevue Benjamin Pour l'Exécutif: Me. Grégory Mayard-Paul ; Conseiller Spécial du Président de la République Pour Religions pour la Paix Haïti: Mgr Pierre-André Dumas ; Coordonnateur

Cependant cet accord s'applique avec difficultés . Les sénateurs, en particulier le sénateur William Jeanty et le sénateur Desras, s'arc boutent sur une question de parité alors qu'elle n'est pas dans l'accord du 24 décembre ? Les sénateurs ont même avancé que le bloc de la majorité présidentiel (PSP) dirigé par le député Jean Tholbert Alexis a choisi 9 députés pour la commission bicamérale et qu'il n'y a aucun député de l'opposition parmi les 9 membres. En réalité, les députés ont choisi 7 parlementaires et non 9. Et de plus, ils avaient invité le bloc minoritaire

(PRI) à envoyer leur représentant. Le PRI a refusé d'y prendre part. Alors, l'ambassadrice des Etats-Unis en Haïti, Madame Pamela White et Cheryl Mills du département d'Etat nord-américain ont rendu une « visite de courtoisie » aux parlementaires ? Et, après coup semble-t-il, les parlementaires ont abandonné leurs positions rigides. « Le sénateur Desras Simon Dieuseul et le député Tholbert Alexis, qui se sont chamaillés par medias interposés en début de semaine, ont été informés de la perception de la communauté internationale qui considère que le blocage dans la mise en place de l'organisme électorale incombe au Parlement. « A l'issue de l'entretien avec la prochaine responsable du dossier Haïti au département d'Etat, Cheryl Mills, et l'ambassadrice des Etats-Unis le président du Sénat a fait remarquer que la position de Mme Mills correspond aux revendications du Sénat. Nous souhaitons que les élections aient lieu en 2013, a rappelé M. Desras. » Au cours de cet entretien avec les dirigeants du Parlement, les diplomates étasuniennes ont avancé que les Etats-Unis sont prêts à « donner », bien entendu avec une épée de Damoclès sur leur tête, environ 15 millions de dollars pour la tenue de ces joutes. Donc, la carotte et le bâton sont encore utilisés pour faire marcher les dirigeants haïtiens.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

La plupart des Bourses asiatiques progressent ce matin, soutenues par les perspectives de relance au Japon, où le PIB a encore reculé au 4ème trimestre 2012. A Tokyo, l'indice Nikkei a fini en hausse de 0,5%, alors que la Banque du Japon a maintenu le statu quo ce matin sur sa politique, mais a amélioré sa vision économique pour l'archipel nippon. L'indice Nikkei a désormais progressé de 8,8% depuis le 1er janvier, contre une hausse de 6,7% pour le Dow Jones et de 1,6% pour le CAC 40. Sur les autres marchés, Hong Kong gagne 0,9% en séance, après 3 jours de repos pour le Nouvel An chinois, et Séoul avance de 0,2%. Les places de Chine, Taiwan et Vietnam restent fermées jusqu'à la fin de la semaine, tandis que Sydney a grimpé de 0,6% ce matin. Enfin, Singapour et Bombay (indice BSE Sensex) reculent tous deux d'environ 0,2%. A l'issue d'une réunion de deux jours, la Banque du Japon (BoJ) a donc fait profil bas ce matin sur le front monétaire, en se contentant de maintenir sa politique de taux zéro ainsi que ses plafonds actuels de rachats d'actifs. Une prudence qui intervient alors

que les ministres des Finances du G20 se réuniront demain et samedi à Moscou, et pourraient critiquer la politique de Yen faible menée par le nouveau gouvernement japonais. Ce dernier espère cependant obtenir la clémence des grandes économies mondiales, compte tenu de la gravité crise économique et de la déflation qui minent le Japon. On a appris ce matin que le PIB nippon a reculé de 0,1% au 4ème trimestre, son troisième trimestre consécutif de baisse, alors que les économistes s'attendaient à un léger rebond de 0,1%. Cette faiblesse plaide en faveur d'une accélération des mesures de relance et de soutien à l'économie, tant de la part du gouvernement de Shinzo Abe que de la BoJ, dont le gouverneur et deux adjoints seront remplacés le 19 mars prochain. La BoJ a néanmoins estimé ce matin dans son communiqué qu'"il semble que l'économie du Japon ait cessé de s'affaiblir", un diagnostic un peu meilleur que lors de sa réunion de janvier...

ÉTATS UNIS

Wall Street ouvre en léger recul jeudi, affectée par des indicateurs inférieurs aux attentes en Europe et au Japon et des perspectives décevantes de Cisco, la baisse étant toutefois limitée par le bond en avant de Heinz. La zone euro s'est enfoncée davantage qu'attendu dans la récession au quatrième trimestre 2012 pénalisée par la contraction marquée de l'activité en France et en Allemagne, ses deux principales économies. Les investisseurs redoutent l'impact de la récession en Europe sur la croissance mondiale et les résultats de sociétés. De même, l'économie japonaise s'est contractée pour le troisième trimestre consécutif au cours des trois derniers mois de 2012, mais certains signes laissent entrevoir un rebond à la faveur d'une reprise du secteur exportateur. L'indice Dow Jones perd 0,32% à 13.938,32 points dans les premiers échanges. Le Standard & Poor's 500, plus large, recule de 0,29% à 1.515,86 et le Nasdaq Composite cède 0,29% à 3.187,66. La séance est animée par une série de résultats de grands noms de la cote et d'opérations de fusions & acquisitions.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en baisse jeudi après l'annonce que la zone euro s'est enfoncée plus profondément que prévu dans la récession au quatrième trimestre 2012, tandis que le dollar accroît ses gains face à l'euro en réaction à de bons chiffres sur le marché de l'emploi aux Etats-Unis. La récession en zone euro a été plus forte qu'attendu sur les trois derniers mois de 2012, dans une économie pénalisée par la contraction marquée de l'activité en France et en Allemagne. Sur l'ensemble de l'année, le PIB de la zone euro a chuté de 0,5%. À Paris, l'indice CAC 40 a terminé en baisse de 0,78% à 3.669,60 points. Le Footsie britannique a perdu 0,5% et le Dax allemand 1,05%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a clôturé en recul de 0,81%. La séance en Europe a été également animée par une série de résultats de sociétés.

CHANGE

L'euro poursuivait son repli face au dollar jeudi, plombé par la contraction de l'économie en zone euro fin 2012, dans un marché par ailleurs prudent à la veille du début d'une réunion du G20 qui sera particulièrement scrutée dans un contexte d'inquiétudes sur une éventuelle "guerre des monnaies". Vers 17H00 GMT, l'euro valait 1,3329 dollar contre 1,3452 dollar mercredi vers 22H00 GMT. La monnaie unique était tombée vers

11H15 GMT à 1,3315 dollar, son niveau le plus faible depuis trois semaines, L'euro baissait face à la devise nippone, à 124,09 yens contre 125,63 yens mercredi soir. Le dollar perdait un peu de terrain face à la monnaie japonaise, à 93,10 yens contre 93,39 yens la veille. La zone euro s'est enfoncée dans la récession au quatrième trimestre 2012, avec un Produit intérieur brut (PIB) se repliant de 0,6%, selon des chiffres plus mauvais qu'attendu publiés jeudi. Vers 17H00 GMT, la livre britannique progressait face à l'euro, à 85,99 pence pour un euro, mais baissait face au billet vert, à 1,5499 dollar, tombant même vers 14H40 GMT à 1,5483 dollar, son niveau le plus faible depuis fin juillet. La devise helvétique montait face à l'euro, à 1,2312 franc suisse pour un euro, mais baissait face au billet vert, à 0,9237 franc suisse pour un dollar. L'once d'or a terminé à 1.646 dollars au fixing du soir contre 1.645 dollars mercredi. La devise chinoise a fini à 6,2326 yuans pour un dollar contre 6,2325 yuans la veille.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole regagnaient un peu de terrain jeudi en fin d'échanges européens, dans un marché quelque peu revigoré par des chiffres encourageants sur l'emploi américain, mais la prudence persistait cependant au lendemain d'un rapport de l'AIE jugé inquiétant sur la demande. Vers 17H00 (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril, dont c'est le premier jour d'utilisation comme contrat de référence, valait 118,04 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 16 cents par rapport à la clôture de mercredi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour l'échéance de mars gagnait 60 cents à 97,61 dollars. "Les prix du pétrole ont reçu un coup de fouet à la hausse après les statistiques meilleures qu'attendu sur les inscriptions hebdomadaires au chômage aux Etats-Unis", observait Michael Hewson, analyste du courtier CMC Markets.

Prix des carburants en France

| SP98 | SP95 | E10 | Gas + | Gas | E85 | GPL |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| 1.646 € | 1.585 € | 1.582 € | 1.493 € | 1.420 € | 0.912 € | 0.848 € |

Prix des carburants en Guadeloupe

| | |
|---------------|--------|
| Sans plomb 98 | Gasoil |
| 1,56€ | 1.48 € |

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



MANAGEMENT ET DROIT

LE DROIT DE VISITE ET LE CHOIX DE LA RÉSIDENCE DE L'ENFANT

En cas de séparation des parents, la résidence de l'enfant est fixée soit chez l'un des parents, soit chez les deux parents en alternance, soit exceptionnellement chez une tierce personne. Les parents peuvent décider ensemble des modalités d'organisation du droit de visite et d'hébergement. En cas de désaccord, il reviendra au Juge aux affaires familiales de fixer ce droit. Il n'est pas inutile de préciser que les décisions en la matière dépendent des juges mais surtout des demandes qui leur sont présentées, car les juges ne peuvent statuer que sur ce qui leur est demandé...D'où l'importance d'être bien conseillé et assisté par un avocat ! Toutes les décisions sont prises "à défaut de meilleur accord entre les parents". Les parents ont donc toujours la possibilité de trouver un accord ensemble. Si cela n'est pas possible, alors la décision du juge s'applique strictement.

1/ Choix de la résidence de l'enfant

Lorsque les parents sont confrontés à leur séparation et qu'ils doivent décider des modalités d'organisation de la nouvelle vie de leurs enfants, ils peuvent décider :

- d'opter pour la résidence alternée, qui fixera donc la résidence de l'enfant alternativement chez son père puis chez sa mère. Il faudra alors décider du rythme de cette alternance au regard de l'intérêt de l'enfant.

- d'opter pour la résidence principale de l'enfant chez l'un des deux. Il faudra alors décider des conditions d'exercice du droit de visite et d'hébergement pour le parent chez lequel l'enfant ne réside pas.

La résidence de l'enfant peut être fixée :

Dans le cadre d'un divorce

- par la convention de divorce par consentement mutuel homologuée par le Juge aux affaires familiales en cas d'accord des parents,

- ou par une ordonnance de non conciliation du Juge aux affaires

familiales, puis par le jugement de divorce en cas de conflit.

Dans le cadre d'une séparation

- En cas d'accord : il est toujours possible de le faire acter par le Juge aux Affaires Familiales (JAF) dans une décision de justice,
- En cas de désaccord : le JAF tranchera après avoir entendu les arguments des deux parties lors d'une audience.

Les effets de la fixation de la résidence de l'enfant sont les suivants. Si l'un des parents change de domicile, il doit en informer l'autre parent par avance et en temps utile (article 373-2 du Code civil). Si ce changement de domicile n'est pas notifié dans le délai d'un mois à compter du déménagement, il s'agit d'un délit puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7.500 € d'amende (article 227-6 du Code pénal). En réalité, lorsque le changement de domicile de l'un des parents a des incidences sur les modalités de la résidence, ou du droit de visite et d'hébergement, il vaut mieux saisir, dans les meilleurs délais, le Juge aux Affaires Familiales. Si, à l'audience, les parents arrivent avec un accord relatif à ces changements, le juge l'homologuera et, en cas de désaccord, le juge tranchera, au vu de l'intérêt supérieur de l'enfant.

2/ Droit de visite et d'hébergement

Le droit de visite et d'hébergement appartient à celui des deux parents chez lequel la résidence des enfants n'est pas fixée. En pratique, ce droit consiste à prendre les enfants un week-end sur deux et pendant la moitié des vacances scolaires. A nouveau, l'accord entre les parents sur les modalités d'organisation de ce droit peut être homologué par le juge aux affaires familiales, dans le cadre d'un divorce ou d'une séparation. En cas de désaccord, le juge tranchera au vu de l'intérêt de l'enfant, des conditions d'hébergement, des emplois du temps professionnels des parents. Si l'un des parents empêche l'autre parent bénéficiaire du droit de visite et d'hébergement de l'exercer, il se rend coupable du délit de non représentation d'enfant. Concrètement, ce délit est constitué lorsqu'une décision de justice fixant un droit de visite et d'hébergement a été rendue et que le parent qui devait remettre l'enfant au bénéficiaire de ce droit ne le fait pas, sciemment. Ce délit est puni d'un 1 an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende (article 227-5 du Code pénal). Si le parent n'avait plus l'exercice de l'autorité parentale, ces mêmes faits sont punis de 3 ans d'emprisonnement et de 45.000 € d'amende (article 227-10 du Code pénal). Les mesures relatives au droit de visite et d'hébergement ne sont

pas gravées dans le marbre, elles peuvent être modifiées. Lorsque ces mesures ont été fixées initialement par une décision de justice, le parent doit demander les modifications au Juge aux affaires familiales. En l'absence de décision judiciaire initiale, les parents peuvent décider de modifier les mesures d'un commun accord, mais en l'absence de consensus, il faudra saisir le juge pour qu'il tranche. Il arrive parfois que les décisions judiciaires ne soient pas très précises et ne couvrent pas toutes les difficultés qui apparaissent au quotidien. Certaines règles se sont alors imposées en pratique, lesquelles s'appliquent par défaut, et en dehors de circonstances exceptionnelles :

- Le bénéficiaire du droit de visite et d'hébergement doit aller chercher et ramener l'enfant chez le parent avec lequel il réside habituellement,
- les frais de transport sont à la charge de celui qui bénéficie du droit de visite et d'hébergement,
- le parent qui dispose du droit de visite et d'hébergement peut librement se faire substituer par une personne de confiance,
- les règles d'alternance des week-ends ne s'appliquent pas pendant les vacances scolaires,
- le parent choisit librement le lieu des vacances de l'enfant et les activités qu'il y aura,
- chaque parent doit indiquer à l'autre le lieu où il se rend avec l'enfant en vacances et permettre une communication libre au moins une fois par semaine avec l'enfant,
- le parent bénéficiaire du droit de visite et d'hébergement n'est pas obligé de se libérer de ses obligations professionnelles pendant les vacances scolaires,
- le parent bénéficiaire du droit de visite et d'hébergement peut choisir d'envoyer l'enfant chez des amis, dans la famille, en colonie, en voyage linguistique...
- la pension alimentaire reste due intégralement même pendant que l'enfant est avec le parent débiteur.

Enfin, il est important de prendre en compte le fait que ce droit de visite et d'hébergement peut être refusé à l'un des deux parents pour des motifs graves (article 373-2-1 du Code civil). Le Juge aux Affaires Familiales examine alors les faits qui lui sont soumis à la lueur de l'intérêt de l'enfant. Ainsi, un parent a pu se trouver privé de son droit de visite et d'hébergement en cas de désintérêt total du père (Cour d'appel de Montpellier, 17 octobre 2007), ou en cas de mise en danger de l'enfant caractérisé par un risque d'excision (Cour d'appel de Douai, 19 octobre 2006), ou encore en raison de pressions morales et psychologiques liées à des convictions religieuses (Civ. 1ère 24/10/00).



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %. Loyer commercial

Au 2e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux augmente de 0,6% à 107,65 points et de 3,1% sur un an.

Coût de la construction

Au 2e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction baisse de 3% sur un trimestre, à 1 666 points, et augmente de 4,6% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 574

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

SEPTEMBRE 2012 : 1,5 % SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN SEPTEMBRE 2012 : 65 470

OFFRE D'EMPLOI EN SEPTEMBRE 2012 : 690

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ; Agence de presse :

Média info

DIFFUSER AUTOUR DE VOUS LA NATION

Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire

LA NATION

LE REGARD DES GUADELOUPÉENS

SUR LA GUADELOUPE

ET

SUR LE MONDE